Quarante-Neuvième Année. — N° 189. Le Numéro : 10 centimes. Vendredi 8 Août 1890

ABONNEMENT

Saumur

Un an. . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois. 7

Poste

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 7 AOUT

La dégringolade universitaire

Les succès que remportent les établissements congréganistes chaque fois qu'ils se trouvent dans des conditions de lutte à peu près loyale en présence de leurs rivaux universitaires, expliquent, sans la justifier, la haine folle que leur témoignent les bouzingots libre-penseurs.

Lorsqu'il s'agit de l'admission aux Écoles du gouvernement : Polytechnique, Saint-Cyr, Navale, ce sont toujours les élèves des Jésuites et des Maristes qui tiennent la tête.

C'est même pour ce motif que le jacobin Burdeau, actuellement rapporteur du budget, avait un jour proposé d'interdire l'entrée de toutes les écoles du gouvernement aux candidats provenant des institutions ou collèges dirigés par des prêtres.

Aujourd'hui encore le résultat du concours général de tous les collèges de Paris et Versailles consacre une fois de plus l'éclatante supériorité de l'instruction fournie par les ecclésiastiques sur celles que l'on acquiert dans les lycées de l'État.

Samedi a eu lieu à la Sorbonne l'ouverture des boîtes du concours général.

Ont obtenu :

	Prix	Acces.		Nomin.
Stanislas	20	50	soit	70
Louis-le-Grand	14	48	—	62
Condorcet	13	38	—	51
Janson-de-Sailly	4	23	—	27
Hoche (Versailles)	3	17	—	20
Henri IV	5	14	—	19
Charlemagne	4	12	—	16
Saint-Louis	2	9	—	11
Michelet (Vanves)	0	10	—	10
Lakanal	3	4	—	7
Rollin	3	3	—	6
Buffon	0	1	—	1

Il résulte de cette statistique que le collège STANISLAS a remporté un peu moins du *quart* des récompenses à lui seul.

Nos oppresseurs, en imposant les contribuables de 200 millions, soi-disant pour l'instruction publique, n'arrivent qu'à faire battre piteusement et à plate couture leurs élèves par ceux des « cagots », des « capelans », des « soutaniers », des « ratichons » — car tels sont les termes qu'on emploie pour désigner les ecclésiastiques les plus respectables. C'est sur le terrain choisi par eux que les victimes de la laïcisation administrent râclée sur râclée à leurs ennemis.

Et pourtant les collèges congréganistes ne reçoivent aucune subvention de l'État. On les écrase, au contraire, d'impôts.

En pleine terreur jacobine et athée, c'est donc encore la religion qui domine ; c'est elle qui relève l'instruction publique, de même qu'elle empêche l'armée et la marine de déchoir !

Et c'est encore par la religion que la France un jour se relèvera de l'avilissement où ses maîtres actuels la tiennent.

Honneur à la religion ! C^t BLANC.

Le collège Stanislas vient donc de remporter au concours général un éclatant succès. Depuis plusieurs années, il en est de même. On sait que le collège Stanislas, bien que rattaché à l'Université par un contrat particulier, est dirigé par des ecclésiastiques.

Le collège Stanislas ayant pris la tête de tous les lycées de Paris, quel scandale ! A propos du discours prononcé lundi à la Sorbonne par M. le ministre de l'instruction publique, un journal républicain, le *Mot d'Ordre*, dit aujourd'hui :

« Le magnifique langage du ministre ne saurait effacer la douloureuse appréhension que font naître l'accaparement des places par les lauréats des jésuites, *l'infériorité patente de l'Université et la supériorité des établissements d'enseignement dirigés par des prêtres. Tant que l'Etat, pour se défendre, n'aura pas refusé l'accès de ses écoles supérieures aux candidats qui n'auront point passé par ses écoles secondaires*, on pourra faire et entendre de très beaux discours à la Sorbonne, mais le soir du grand concours, *comme Stanislas rira sous cape !* »

Évidemment, il n'y a qu'un moyen d'en finir ; M. Ranc l'indiquait hier, le *Mot d'Ordre* y revient aujourd'hui. Quand on a des adversaires dont on ne peut avoir raison, on ne discute plus avec eux, on les supprime !

LES DROITS DES ASSEMBLÉES

M. Boulanger a apporté dans la discussion du projet de loi sur les contributions un argument auquel sa nouveauté, on pourrait dire son originalité, n'enlève rien de sa force. Le droit de répartition conféré aux conseils généraux n'est pas, a dit M. Boulanger, un vain mot. C'était une garantie sérieuse que l'on entendait donner aux citoyens, et depuis lors, tous les gouvernements l'ont si bien compris qu'aucun n'a songé à y toucher.... Faut-il oublier, a ajouté l'orateur, que nous sommes en un temps où l'on ne cesse de réclamer la décentralisation, et c'est ce moment que vous choisiriez pour enlever aux Conseils généraux une de leurs principales prérogatives ?

« Il s'agit de la réforme de l'organisation départementale, de la suppression des garanties accordées aux citoyens et de la déchéance de nos Assemblées départementales. Ne laissons pas découronner nos Conseil généraux, ne laissons pas porter atteinte à la vie locale. »

Cette excellente argumentation n'a pas convaincu le Sénat. Elle n'en demeure pas moins très forte et très vraie.

Seulement, ce dont M. Boulanger ne semble pas s'être rendu compte, c'est que le gouvernement républicain obéit, en cette circonstance, à une sorte de fatalité de situation. Il a commencé par restreindre les pouvoirs du Sénat et a eu pour complice une partie du Sénat lui-même. Il devait arriver qu'un jour il s'en prendrait aux Conseils généraux. Petit à petit, pas très lentement même, mais sûrement, on en viendra à ce que tout le pouvoir résidera dans la Chambre des députés. On sait d'autre part que, en France tout au moins, l'omnipotence d'une assemblée unique finit toujours par conduire à l'omnipotence d'un homme. C'est ainsi que le césarisme est en quelque sorte la conclusion de la République. C'est vers ce but que nous marchons et chaque heure qui s'écoule rapproche le moment où ce qu'il y aura de plus menacé et de plus contesté en France, ce sera la liberté des citoyens.

A LA CHAMBRE

Séance d'hier mercredi. — C'est au milieu d'une atmosphère lourde que les députés ont attendu avec impatience le retour du Sénat de la loi des quatre contributions.

Chacun, lassé, brisé, fatigué, somnolait en attendant le retour de M. Rouvier ; et considérait avec impatience l'horloge.

Quelles que soient les modifications votées par le Sénat, il est évident que la Chambre les adoptera toutes, dans sa hâte de prendre enfin ses vacances.

Pour ne pas entamer la discussion d'une loi sérieuse, les députés ont accepté d'expédier hâtivement quelques questions, aussitôt transformées d'ailleurs en interpellations.

Mais, profitant de la torpeur dans laquelle étaient plongés leurs collègues, quelques députés ont essayé d'enlever des votes du crédit.

C'est ainsi que M. Reinach est venu demander un crédit d'un million pour les départements inondés.

Avec raison, M. de Kergariou a fait remarquer à la Chambre qu'ils était préférable de consulter préablement les Conseils généraux ; ceux-ci peuvent mieux établir les sommes qui doivent être distribuées dans les départements.

Avec plus de raison encore, M. de Bernis a fait ressortir que cette consultation des Conseils généraux s'impose, car trop souvent les fonds ainsi votés sans discussion, sans contrôle, sont réservés aux ressources électorales.

Sans s'arrêter à ces justes considérations, la Chambre a repoussé, par 324 voix contre 168, la proposition de M. de Kergariou, et elle a écouté, au milieu d'une douce somnolence, les récriminations des députés ouvriers contre les compagnies minières et les explications confuses de M. Yves Guyot.

Si le grisou a éclaté, d'après M. Audiffred, c'est la faute de l'administration et de la Compagnie. Le ministre des travaux publics s'est défendu et il a défendu son administration.

Les déclarations ministérielles n'ont point satisfait M. Baudin, député révolutionnaire, qui a réclamé une enquête parlementaire sur les causes de l'accident du puits Villebœuf.

De son côté, avec véhémence, M. Laur s'est élevé contre les *exploitants* qui ne font point, selon lui, leur devoir vis-à-vis des ouvriers employés par eux, et il a critiqué à la fois le mode d'aérage des mines et le système des lampes employées.

Comme conclusion, M. Laur a demandé au ministre d'appuyer la proposition de loi déposée par lui et tendant à établir un prix de cent mille francs à accorder à l'inventeur de la meilleure lampe minière.

M. Yves Guyot a trouvé qu'une enquête parlementaire était inutile.

A quoi M. Dumay a répondu qu'elle était nécessaire.

Finalement, malgré les efforts du ministre la Chambre a adopté par 246 voix contre 211 la priorité pour un ordre du jour de M. Maujan tendant à nommer une commission parlementaire de onze membres chargée de rechercher les causes de l'accident du puits Villebœuf.

Tandis que M. Yves Guyot, désolé de cet échec, demeurait affaissé sur son banc, la nouvelle se répandait que la loi des quatre contributions était enfin votée par le Sénat et un sourire s'épanouissait sur le visage de tous les députés.

ÉTRANGER

UN INTERVIEW

Un collaborateur de l'*Indépendance* a interviewé à Ostende un officier de la suite de l'Empereur. La première partie de cette conversation a porté sur le caractère de l'Empereur et sa politique. Elle n'offre rien de bien nouveau. La seconde est plus intéressante :

« L'Empereur devant traverser la Manche, a dit l'officier allemand à son interlocuteur, n'a pas voulu passer devant Ostende sans saluer votre souverain, pensant qu'il devait ce témoignage de courtoisie à un monarque qui a un peuple auquel l'Allemagne porte de vives sympathies. Ne cherchez pas autre chose, il n'y a rien de plus dans le détour qu'il a fait.

» L'année prochaine, nous irons en Espagne et dans la Méditerranée. Nous y serions déjà allés si les machines du *Hohenzollern* avaient pu supporter un si long voyage après celui que nous venons de faire.

» Je fis alors remarquer à mon interlocuteur qu'il avait même été question dans certains journaux d'un voyage à Paris. Mais il m'affirma que, pour le moment, cette rumeur était certainement inexacte. Tout à coup, il devint rêveur.

» Après tout, dit-il, qui sait ? L'Empereur est un esprit très hardi. Ce qui est invraisemblable peut, avec lui, devenir vrai. L'Empereur veut la paix, il n'est rien qu'il ne fasse pour la conserver. S'il croyait qu'un voyage à Paris put être considéré là-bas, non comme un acte de vaine gloriole ou de bravade, mais comme une preuve de son vif désir de vivre en paix avec la France, il n'hésiterait pas à y aller. »

Qui aurait dit que Guillaume II, le sous-officier batailleur, se changerait ainsi en messager de paix ?

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 août 1890.

La tenue de nos rentes est toujours excellente, c'est ce que nous sommes forcés de répéter. Le marché est calme. Le 3 0/0 finit à 93.60 ; le 4 1/2 0/0 est à 106.30.

La fermeté de nos fonds d'Etat profite aux valeurs de nos établissements de crédit qui ont tous une tendance très bonne. Le Crédit Foncier, qui a dans sa dernière séance hebdomadaire autorisé pour 5,060,639 fr. de nouveaux prêts, fait 1,250 en clôture. Les obligations foncières et communales sont toujours recherchées de l'épargne. La Banque de Paris et des Pays-Bas est solide à 803. La Banque d'Escompte se négocie aux environs de 506. Le

Crédit Lyonnais, qui voit s'accroître de jour en jour son chiffre d'affaires, est à 767. La Société Générale, marchant vers le pair avec l'entrain dont elle fait preuve, finit à 492. La Société des Dépôts et Comptes courants est toujours très ferme à 600.

La Banque Nationale du Brésil est recherchée à 602.50.

On sait que la Société Hispano-Néerlandaise est formée par des capitaux français et étrangers, et des notabilités françaises des plus honorables figurent dans son conseil d'administration. C'est à ce double caractère que doit être attribué en grande partie la faveur avec laquelle cette affaire est accueillie aussi bien à Paris que sur le marché d'Amsterdam. En ce qui concerne cette dernière place, une correspondance toute récente nous confirme que les titres de la Société Hispano-Néerlandaise se négocient couramment depuis quelques jours aux prix de 29 et 29.50. La parité de cours va promptement s'établir sur notre marché.

Les Alpines très en faveur sont demandées à 218, 220.

L'obligation des Chemins de fer de Porto-Rico est recherchée à 282.50.

Celle des Chemins Economiques à 412.50.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

SÉANCE DU 5 AOÛT 1890

A 8 heures, M. Combier, assisté de M. Poitevin, adjoint, ouvre la séance. Sont présents : MM. Coutard, Boisson, Bonneau, Doussain, Girandier, Langlois, Terrien, Grosbois, Goulard, Lamy, Piéron, Rivain, Bourguignon, Hubert et Liénard.

M. Lamy est nommé secrétaire de la session d'août.

M. Terrien donne lecture du procès-verbal de la séance du 9 juin dernier. M. Girandier, qui a assisté à cette séance, demande que son nom soit porté au procès-verbal. A la suite de cette observation, le procès-verbal, mis aux voix, est adopté.

Acquisition de l'Usine des Eaux de la Ville.

M. Langlois, rapporteur de la commission des Eaux de la Ville, lit son travail sur cette grosse question.

La commission a reçu de nombreuses réclamations d'habitants de la ville, se plaignant de la parcimonie avec laquelle l'eau de Loire est répartie dans les différents quartiers. Plusieurs rues en sont totalement dépourvues. Cela tient en partie au traité de 1874 passé entre la Ville et la société Fortin Herrmann et Cie; d'autre part, au tarif exagéré de cette compagnie pour les installations particulières.

Ce traité a encore une durée de 34 ans, et il a semblé à la commission qu'elle ne pouvait en laisser les effets se prolonger un tiers de siècle et priver la population des bienfaits d'une création reclamée par l'hygiène et la salubrité. Aussi a-t-elle cru devoir entrer en pourparlers avec MM. Fortin Herrmann et Cie.

Cette société consent à céder son usine de Saumur dans l'état où elle se trouve, avec tous les travaux exécutés depuis la signature du traité, au prix de 365,000 fr. A cette somme il y a lieu d'ajouter, pour canalisation à installer dans la Croix-Verte et certaines rues, 35,000 fr. Soit donc une dépense de 400,000 fr. à répartir en 34 annuités.

L'usine produit 41,700 fr. en chiffres ronds.

Les frais d'exploitation sont de 16,000 fr.

Il reste donc un boni de 25,700 fr.

Dans les 41,700 fr. ci-dessus, figure l'allocation de la Ville, soit 12,000 fr., qui, multipliés par 34 années, produisent déjà 408,000 francs. Les abonnements sont appelés à augmenter par suite d'un tarif d'installation plus abordable pour les particuliers, par suite aussi d'une canalisation plus complète.

Enfin, la Ville étudiera si elle doit exploiter cette usine par elle-même, ou la donner en adjudication.

Mais il semble indispensable à la commission que la Ville traite de cette affaire pour répondre à un besoin général, au vœu des médecins de la ville et du Conseil d'hygiène.

Le traité de vente avec MM. Fortin Herrmann, dit en terminant le rapporteur, est définitif si le Conseil lui donne son approbation.

De ce rapport, il résulte que le traité signé par la Ville en 1874 laissait beaucoup à désirer, et que l'administration d'alors, fort peu expérimentée sur la question, a agi sans s'éclairer suffisamment. On se souvient qu'à cette époque elle a été critiquée pour l'installation des réservoirs près de l'école des Frères, alors qu'elle eût pu, sans bourse délier, les construire sur le plateau des Moulins, c'est-à-dire avec une élévation de 10 mètres au-dessus de leur niveau actuel.

En 1873, on a bien objecté le retard dans l'exécution des travaux, la nécessité de faire de nouvelles études et surtout la conséquence d'avoir besoin d'une machine à vapeur de quatre chevaux plus forte. Mais que de frais on eût évité au collège de filles pour le pourvoir d'eau de Loire, et combien d'installations réclamées eussent pu être établies : au Jardin des Plantes, au château de Saumur, dans les combles du théâtre, et chez nombre d'habitants de la rue des Moulins !

Le maire glisse sur les défectuosités du traité de 1874 et demande au Conseil un vote conforme aux conclusions de la commission des eaux ; et, comme corollaire, un emprunt sur particuliers de 400,000 fr. Les finances de la ville, ajoute-t-il, n'auront point à en souffrir, et il ne sera pas nécessaire de recourir à aucun centime nouveau.

L'usine reçoit comme abonnements 28 à 29,000 fr.; la Ville lui paye 12,000 fr.; soit 41,000 fr.

Elle a 16,000 fr. de frais d'exploitation ; il lui resterait toujours 25,000 fr. pour faire face à l'emprunt et à l'amortissement. Et bien que M. le Maire soit toujours opposé à toute exploitation industrielle par la commune, il lui semble que dans la circonstance la Ville ne court aucun aléa.

L'administration se renseignera près des villes qui exploitent par elles-mêmes ce service, et décidera s'il y a lieu de s'en occuper ou non.

M. Langlois pense que la Ville doit traiter d'abord de l'acquisition, l'exploiter par elle-même deux ou trois ans pour se rendre compte de ce qu'elle aura à faire.

Il y a encore un stock de marchandises en magasin qu'il faudra prendre suivant expertise et non sur le prix de facture ; le montant ne doit guère s'élever au-delà de 1,500 fr.

Le maire met aux voix la double proposition d'achat de l'usine Fortin Hermann, et l'emprunt de 400,000 fr.

Tout le Conseil est favorable.

Budget du collège de filles

Le maire communique au Conseil le compte administratif du collège de filles, qui se solde en équilibre. Il ne présentera le budget de cet établissement pour 1891 qu'après la rentrée prochaine. L'administration a reconnu qu'à cette époque seulement elle pouvait l'établir d'une façon sérieuse.

Demande de la fabrique Saint-Pierre

Suivant la décision prise par le Conseil, M. l'Architecte de la ville a été chargé de visiter les toitures de l'église Saint-Pierre, la façade, la toiture du presbytère et de faire un rapport.

M. l'Architecte a constaté que les toitures, sans être en mauvais état, avaient de nombreuses dégradations occasionnées par les coups de vents. Les gouttières, sur la chapelle de gauche de la nef, sont engorgées, exigent des réparations et des remplacements.

La toiture du presbytère a également besoin de réparations, et les appartements de quelques travaux de maçonnerie et de menuiserie.

Le tout ne s'élèvera pas au-dessus de 600 fr.

Quant aux pierres du couronnement de la façade et des campaniles, une est déjà tombée, plusieurs sont une menace constante pour la sécurité publique. Mais la dépense qu'entraînerait un échafaudage pour cette reprise serait considérable et M. l'Architecte propose purement de faire tomber les pierres qui peuvent occasionner des accidents.

Le style de cette façade y gagnera-t-il ?

Le maire a examiné le budget de la Fabrique et a constaté un déficit important, déficit, a-t-il ajouté, qu'il n'a pu controler qu'approximativement !! Mais il propose au Conseil de voter le crédit demandé pour ces réparations qui sont urgentes.

Le Conseil vote la somme demandée.

Arbres des Levées d'enceinte.

Les peupliers qui bordent le talus des levées sont arrivés à l'âge d'exploitation. M. l'Architecte en a fait l'estimation et le lotissement.

Depuis le chemin de Varrains jusqu'à la Blanchisserie, ces arbres, au nombre de 373, ont été répartis en sept lots, et l'estimation est de 6,400 fr.

Le maire demande à être autorisé a procéder à l'adjudication de ces arbres. Les platanes ne font pas partie de la vente.

Négociation avec Mme Péan.

D'après les pouvoirs donnés par le Conseil dans une précédente réunion, l'administration est entré en pourparlers avec Mme veuve Péan pour l'acquisition du terrain lui appartenant et compris dans le prolongement de la rue Gambetta.

Mme Péan cède à la Ville le terrain nécessaire à la rue Gambetta, moyennant la somme de 3,000 fr. La Ville prend à sa charge la construction des murs de soutènement pour les terres en remblai; un bassin dans le jardin, et la canalisation qui y conduit ; enfin la rampe d'accès du jardin.

La Ville remboursera ces 3,000 fr. en cinq années à quatre pour cent.

Le Conseil approuve.

Société de gymnastique

M. le Maire demande au Conseil de voter, suivant l'usage, un crédit de 1,200 fr. pour la Société de gymnastique.

La somme est votée sans observation.

M. Langlois demande si M. l'Architecte de la Ville a fait la visite au cimetière, ainsi qu'il a été convenu, et s'il a présenté un rapport.

Le maire répond que les travaux n'ont pas permis à M. Ardouin d'étudier cette question, mais qu'il doit s'en occuper incessamment.

M. Bourguignon pense que l'heure est venue, dans l'intérêt du quartier et des habitants, de donner un nom au prolongement de la rue Gambetta.

M. Combier trouve l'idée fort à propos, et invite chacun à y réfléchir pour la prochaine réunion.

La séance est levée.

Hippodrome de Varrains-Chacé

COURSES DE SAUMUR

10 ET 12 AOUT 1890

Premier jour de courses, Dimanche 10 août

1° Prix du gouvernement de la République. — 1,000 fr., donnés par le gouvernement pour chevaux de trois ans et au-dessus, n'ayant pas gagné un prix de 4,000 fr. — Entrée : 50 fr., moitié des entrées au second. — Distance : 2,400 mètres environ.

2° Prix des Chemins de fer (course de haies handicap). — 1,000 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et

44 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Blaisot était tellement anéanti qu'il ne prononçait pas un mot pour protester ou se défendre. Sur un signe de Jobson, l'agent de police s'empara de la valise, fermée seulement par des courroies, et en inventoria le contenu.

On n'y trouva qu'un peu de linge et quelques effets. Les seuls objets dignes d'attention étaient des burins, d'une trempe très fine, et d'autres outils de graveur en taille douce. Jobson les remit au commissaire pour servir encore de pièces à conviction. Néanmoins, il s'attendait sans doute à découvrir mieux dans la valise et il dit à l'agent :

— Qu'y a-t-il encore?

— Plus rien, Monsieur... Au fond, quelques feuilles de papier blanc pour servir d'emballage.

— Voyons cela.

Et Jobson, fouillant lui-même dans la valise, prit plusieurs feuilles de papier épais appliquées, en effet, sur le fond.

Cette espèce de cahier lui semblait bien lourd ; en le secouant, il en fit tomber une plaque de cuivre sur laquelle il y avait des traces au burin.

Blaisot ne put retenir un faible gémissement.

— Qu'avons-nous là? reprit Jobson d'un ton joyeux en ramassant la plaque, parbleu ! il serait plaisant que nous eussions mis la main sur la fameuse planche aux bank-notes ?

Il tourna et retourna la plaque, et finit par l'étudier à la loupe.

— Que diable est ceci? reprit-il ; je n'y comprends rien... Quels caractères baroques !

— On dirait des caractères russes, remarqua le commissaire.

— Russes ! parbleu ! vous avez raison... C'est une planche inachevée, qui doit servir à fabriquer des billets de banque de Russie, et l'ouvrage, quoique incomplet, s'annonce comme tout à fait digne de son auteur... Mes compliments, Monsieur Eusèbe Blanchet ! Vous avez plusieurs cordes à votre arc ; si les valeurs anglaises et françaises devaient vous manquer, vous étiez en mesure de vous créer des ressources avec les valeurs russes... Ah ! vous êtes joliment crâne ! Vous aviez déjà à vos trousses la France et l'Angleterre, voilà que vous voulez y avoir en outre Sa Majesté le czar de toutes les Russies !

Blaisot cachait son visage dans ses mains.

— Eh bien, Monsieur le commissaire, reprit Jobson d'un ton sérieux, êtes-vous suffisamment édifié sur l'importance de la capture que nous venons de faire et voyez-vous un inconvénient à me prêter votre concours?

— Non, Monsieur ; cette circonstance seule que l'homme ici présent s'est servi d'un faux passeport, m'obligerait à l'arrêter D'ailleurs, l'ordre dont vous êtes porteur et qui, sur la demande de l'ambassadeur d'Angleterre, vous a été délivré par le secrétariat général de la police, vous autorise à requérir tous les agents de la force publique en France, pour l'exécution de votre mission... Que faut-il faire ?

— D'abord, mettre ce gaillaad hors d'état de nous jouer un mauvais tour.

On passa des menottes aux poignets de Blaisot ; et on lui attacha aux jambes une corde lâche qui, sans l'empêcher tout à fait de marcher, devait l'empêcher de courir.

— Que l'on veille bien sur lui, dit Jobson ; si j'en crois les rapports qui m'ont été communiqués, il est résolu autant que fin... Il ne faudrait pas se laisser prendre à ses airs de sainte-nitouche.

Et il se remit à causer tout bas avec le commissaire. Les autres personnes présentes n'entendaient pas cette conversation : mais, sur une observation de l'Anglais, l'officier de police s'écria au comble de l'étonnement :

— Vous allez prendre le reste de la bande!... Ah ! ça, il y a donc une bande de faux-monnayeurs ?

— Il y a ceux qui ont fait l'émission des fausses bank-notes, et je les poursuivrai avec autant d'énergie que le graveur... Je les connais déjà, je sais où ils demeurent ; avant vingt-quatre heures, leur tour viendra.

En entendant cette assurance, Blaisot eut un sourire singulier, où se trahissait une joie méchante. Le commissaire reprit tout haut :

— Il suffit, Monsieur ; s'il survient des difficultés de droit international, c'est à de plus puissants que moi de les résoudre.

(A suivre.)

500 fr. par la Compagnie du chemin de fer de l'Etat, pour tous chevaux. — Entrée: 100 fr.; forfait 25 fr. — La moitié des entrées au second. — Distance : 2,500 mètres et 6 haies environ.

3e Prix de Varrains-Chacé (à réclamer). — 1,000 fr. offerts par la Société des courses de Saumur, pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus. Le gagnant à réclamer pour 6,000 fr. — Entrée : 100 fr., forfait 25 fr. — Les entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Distance : 2,500 mètres environ.

4e Steeple-Chase militaire (3e série). — Un objet d'art, pour MM. les sous-officiers en activité de service, montant leurs propres chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Distance : 3,000 mètres environ.

5e Steeple-Chase militaire (2e série). — Un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Distance : 3,000 mètres et 10 obstacles environ.

6e Prix de la Société des Steeple-Chase de France (steeple-chase 4e série). — 2,600 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné jusqu'au moment de la course une somme de 15,000 fr. en un ou plusieurs steeple-chases, ni deux prix de 4e série, ni un prix d'une série supérieure. — Entrée : 150 fr., forfait 25 fr. Au second 600 fr. sur le prix, le troisième retire son entrée. — Distance : 3,000 mètres environ.

7e Steeple-Chase militaire (1re série). — Un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Distance : 3,000 mètres et 10 obstacles environ.

Lundi 11 août

Grand Carrousel

DONNÉ PAR L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Deuxième jour de courses, Mardi 12 août

1e Prix de la Société d'Encouragement (3e série). — 3,000 fr., offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais jusqu'au moment de la course gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris, ni à Chantilly. — Entrée : 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance : 2,000 mètres environ.

2e Prix de Saumur (handicap). — 2,000 fr., offerts par la ville de Saumur, pour chevaux de 3 ans et au-dessus. — Entrée : 150 fr.; moitié forfait s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. — Distance : 2,000 mètres environ.

3e Steeple-Chase militaire (2e série). — Un objet d'art, pour officiers en activité de service montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Distance : 3,000 mètres environ.

4e Prix du Conseil général (steeple-chase handicap). — 2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux nés et élevés en France. — Entrée : 150 fr., forfait 25 fr. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

5e Steeple-Chase militaire (1re série). — Un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Distance : 3,000 mètres environ.

6e Prix Lova (steeple-chase militaire handicap). — 1,500 fr., pour chevaux appartenant *bonâ fide* depuis trois mois au moins avant l'époque de l'engagement à des officiers de l'armée française en activité de service ; au second 500 fr. sur le prix, un souvenir au troisième. — Entrée : 25 fr. — Distance : 4,000 mètres environ.

7e Prix de Consolation (steeple-chase). — 1,000 fr., pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Le gagnant à réclamer pour 3,000 fr. Tout gagnant d'un prix pendant la réunion est exclu. — Entrée : 50 fr., au second. — Distance : 3,000 mètres environ et 12 obstacles environ.

Mercredi 13 août

Tir aux Pigeons.

LE 135e DE LIGNE

Le 135e de ligne, de retour du Ruchard, est passé hier à Saumur. Il est arrivé à 11 heures 1/2 du matin, venant de Chinon.

La musique de ce régiment a donné dans le Square, de 5 à 6 heures, le concert dont nous avons annoncé le programme, et dans lequel figurait le charmant *menuet* du jeune sous-lieutenant élève Martin de Witkowski, actuellement à Saumur. Inutile de dire que tous les morceaux du programme sont toujours merveilleusement exécutés quand M. Rouveirolis est là.

Malgré toutes les réclamations, le régiment, pour gagner Angers, a repris la route de Brissac par Saint-Florent et Gennes.

L'avant-garde est partie ce matin à 2 h. 1/4 et le régiment à 3 heures. La colonne a évité ainsi dans cette longue étape la grande chaleur du jour.

Le rassemblement était place du Chardonnet.

La musique du 135e fera une courte apparition à Angers ; elle doit, en effet, revenir à Saumur pour jouer au brillant assaut d'armes qui aura lieu samedi matin, dans le manège Lassalle.

Cet assaut sera sous la présidence du général Loizillon. Plusieurs généraux y ont également été conviés.

Comme les années précédentes, nous pensons que les artistes de M. Rouveirolis se feront entendre dimanche soir dans le Square. Le lendemain, au carrousel, les exercices seront accompagnés par la musique du 135e.

Pour les répétitions du carrousel qui auront lieu demain vendredi, à midi et demi, et dimanche matin, à 7 heures, la grille de la carrière, levée d'enceinte, restera ouverte pour le public qui désire assister à ces répétitions.

INCENDIE DU PORT-CIGONGNE

Saumur, 6 août 1890.

Monsieur le Directeur de l'*Echo Saumurois*,

Je lis dans l'*Écho Saumurois* d'aujourd'hui la rectification d' « un employé de l'administration municipale », relativement à votre article sur l'incendie du Port-Cigongne, et malgré tout le respect que je dois à cet employé aussi illustre que modeste, j'ai le regret d'être obligé de rectifier... sa rectification.

Personne, assurément, ne doute du zèle de ce fonctionnaire éminemment distingué, mais dans la circonstance, comme les carabiniers d'Offenbach... il est arrivé trop tard...

1° Il prévient le pompier Peigney, alors que ce brave sergent, après avoir été reconnaître le foyer de l'incendie, courait avec ses voisins chercher la pompe du quartier des Ponts.

2° Il donne... trop tard ! l'ordre aux sous-officiers de la ville d'amener la pompe du théâtre... et quand ils arrivent — trop tard ! — au théâtre..., la pompe enlevée vigoureusement par Coutard, Petiot et votre serviteur, se mettait en batterie place du Port-Cigongne.

Enfin, il avance avoir été le premier sur les lieux du sinistre.

Et personne ne l'a vu !

Pas de chance, Monsieur l'employé !

Et cependant, un personnage aussi important que vous pouvait d'autant moins passer inaperçu qu'on vous reconnaîtrait entre mille, soit de profil, soit même dans le dos ! Evidemment vous n'avez dû arriver qu'au coup de clairon annonçant... le départ des pompes, quand tout le monde était parti..... Toujours trop tard !

A part ces différences, tout est absolument vrai dans la lettre de M. l'employé de l'administration municipale.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte, Monsieur le Directeur, pour vous prier d'ajouter à votre article d'avant-hier les noms de quelques personnes que vous avez omises et dont le dévouement a été remarqué.

M. Lecuit, qui s'est élancé dès le début dans les magasins incendiés ;

M. Laurent, cordonnier, rue du Vieux-Pont ;

M. Tourneux, rue Nationale ;

M. Fremont, couvreur ;

Et enfin une brave femme, Mme Perret, dont le mari est cavalier de manège et qui, pendant une heure, les jambes dans la Loire, recevait les seaux d'eau que lui passaient les hommes placés dans un bateau, et elle excitait les passants et les curieux à faire la chaîne.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, les salutations empressées d'un témoin qui, s'il n'est pas modeste, a au moins le courage de signer.

LOUIS ROULLEAU,
Cafetier, rue Nationale.

Puisque nous avons à revenir sur cet incendie, nous devons signaler aussi le courage toujours empressé de M. Bacus, chef des gares de Saumur, et de tout le personnel du chemin de fer. La pompe de la gare était la première rendue place du Port-Cigongne, déployée et prête à fonctionner. La pompe des Ponts, sous la direction du sergent Peigney, a pris sa place.

TOMBÉ DANS LA LOIRE

Le jeune Chuche, âgé de 11 ans, pêchait hier vers deux heures quai de Limoges. En s'approchant trop près du bord, l'enfant perdit l'équilibre et tomba dans la Loire. Heureusement qu'il n'y avait pas beaucoup d'eau, et le jeune imprudent en fut quitte pour un bain. Dans sa chute il s'est fait une blessure à la cuisse.

Les parents devraient bien, en temps de vacances, éviter que leurs enfants se dirigent vers la Loire, car les accidents sont toujours à redouter avec ce petit peuple étourdi qui ne connaît pas le danger.

THÉATRE DE SAUMUR

REPRÉSENTATIONS DES 10 ET 11 AOUT 1890

M. Sureau-Bellet, directeur des théâtres d'Angers et Saumur, nous écrit de Paris pour nous informer que les deux représentations qui seront données par une troupe parisienne, sur le théâtre de Saumur, les 10 et 11 courant, à l'occasion des Courses et du Carrousel, seront ainsi composées :

Dimanche 10 août : LES DEUX ORPHELINES, drame en 5 actes et 8 tableaux, de M. Dennery.

Lundi 11 août : LE MAITRE DE FORGES, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de Georges Ohnet.

On nous écrit des Rosiers :

« A la suite des désastres causés par la grêle dans la commune des Rosiers, la chambre syndicale du Syndicat du canton N.-O. de Saumur s'est réunie et a voté à l'unanimité, au profit de chacun des syndiqués atteints, une indemnité calculée à raison de 2 fr. 50 pour cent des pertes subies.

» Cette indemnité, prélevée sur la caisse syndicale, a été distribuée le dimanche 27 juillet, dix jours à peine après le sinistre.

» N'est-ce pas la meilleure démonstration de l'utilité des syndicats et le témoignage éclatant de la solidarité qui en unit tous les membres ?

» Nous attendons encore des nouvelles du préfet qui n'a pas eu sans doute le temps de s'occuper de l'intérêt des cultivateurs. »

TOURS. — *Vols à la gare d'Orléans.* — Hier matin, vers six heures, deux vols, accomplis avec une hardiesse incroyable, ont été commis à la gare de départ de la compagnie d'Orléans.

Un voyageur avait placé dans un compartiment son pardessus, puis, en attendant l'heure du train, il se promena sur le trottoir intérieur de la gare.

Lorsqu'il remonta dans le compartiment qu'il avait choisi, il ne trouva plus le pardessus qu'il y avait déposé quelques minutes auparavant.

Pendant qu'il racontait sa mésaventure au gendarme de service, un second voyageur déclara qu'on venait de lui voler une valise qu'il avait placée dans une salle d'attente pour aller chercher son billet.

Malgré d'actives recherches faites aussitôt, le pardessus et la valise n'ont pu être retrouvés.

Musique militaire. — Le dimanche 17 août, à Tours, la musique du 66e de ligne fera entendre le *Fremersberg*, grande scène instrumentale imitative en quatre parties :

1ee partie, scène de chasse ; 2e partie, scène champêtre ; 3e partie, la tempête ; 4e partie, le *Te Deum*.

EXERCICES DU 7e HUSSARDS

Le général Villain ayant décidé que des essais sur la manière de passer les rivières seraient faits par le 7e hussards, ces exercices ont lieu trois fois par semaine au Cher.

C'est M. le sous-lieutenant Audoy qui a été chargé par le général en chef de les diriger. Cet officier avait déjà obtenu, il y a deux ans, de surprenants résultats.

Grâce à des procédés très pratiques et très ingénieux imaginés par cet officier, tout se passe dans le plus grand ordre et sans le moindre danger pour les hommes et pour les chevaux.

Le général en chef envoie chaque jour des officiers de son état-major assister à ces expériences, et lui-même, qui s'y intéresse beaucoup, doit y venir et se rendre compte des résultats obtenus et qui sont, à notre avis, des plus concluants.

(*Messager d'Indre-et-Loire.*)

— Comment voulez-vous épouser le capitaine Rudaufeux, un roturier ? demande la baronne d'Ixe à Mme Y...

— Mon Dieu ! répond cette dernière, j'ai pensé qu'il était préférable d'épouser un homme sans nom qu'un nom sans homme !

Conseils paternels :

— J'ai appris, mon enfant, que tu mentais souvent. C'est très mal. Il faut toujours dire la vérité, quand bien même tu devrais en souffrir.

— Oui, papa.

Un silence.

— Tiens, on sonne, continue le père, va ouvrir, et si on me demande, tu diras que je n'y suis pas.

Théâtre de Saumur

TOURNÉE BRASSEUR

SAMEDI 9 Août 1890

Une seule représentation donnée par

M. BRASSEUR

ET M. ALBERT BRASSEUR

Accompagnés des meilleurs Artistes du théâtre des Nouveautés de Paris

Les Ménages Parisiens

Comédie en 3 actes, d'Albin VALABRÈGUE.

LE MISANTHROPE ET L'AUVERGNAT

Comédie en 1 acte, de MM. LABICHE, LUBIZE et SIRAUDIN.

HERNIES

NOUVELLE DÉCOUVERTE

Le Bandage-gant BARRÈRE *élastique, sans ressort ni leviers*, se moule, s'efface sur le corps; gêne nulle: il est le dernier mot de l'efficacité et de la douceur.

L. BARRÈRE, Méd. inv. PARIS, 3, Bd du Palais 2 à 4 h. — BROCH 1f

BANDAGE BARRÈRE adopté pour l'armée. Un collaborateur sera de passage à SAUMUR, hôtel de Londres, mardi 12 août.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « *obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux* ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande.... 1 fr. 50 le litre.
Montpellier... 1 fr. 75 —
Armagnac .... 2 fr. —

Verre compris.

Demandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Étude de Me ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n° 8, rue Cendrière, successeur de Me BEAUREPAIRE.

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le trente-un mai mil huit cent quatre-vingt-dix, entre M. Théophile-Mathias Maltier, propriétaire, demeurant au Thoureil (Maine-et-Loire);

Et : 1° Mme Zoé-Juliette Hamelin, son épouse, demeurant ci-devant à Niort, rue des Trois-Coigneaux, n° 55, chez les époux Bardin, et actuellement à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire),

2° M. Forget, expert à Montreuil-Bellay, agissant au nom et comme conseil judiciaire de Mme Maltier, sus-nommée,

Il appert :

Que le divorce par voie de conversion a été prononcé au profit de M. Maltier contre Mme Maltier, son épouse.

Pour extrait,
André POPIN.

A CÉDER DE SUITE
Pour cause de décès

MAGASIN

Tapisseries et Broderies

Conditions très avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

POUR NOEL PROCHAIN

Maison avec Magasin

Situés rue d'Orléans, 49.

S'adresser à Mme BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

A Louer présentement

43, rue Nationale,

MAGASIN

Arrière-Magasin, 1er et 2e étage

CAVE ET GRENIER

Étude de Me LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

à l'amiable

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

LA BELLE

Propriété de Villeneuve

Commune de Souzay,

Comprenant : Château, Dépendances, Jardins et Vignes de crus renommés.

S'adresser à M. TAVEAU, expert à Bagneux, ou à Me LE BARON, notaire.

Voir, pour plus de détails, les affiches apposées. (597)

Étude de Me ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de Me BEAUREPAIRE.

VENTE

Aux enchères publiques

Le SAMEDI 30 AOUT 1890, au Palais de Justice du Tribunal civil de Saumur, à midi,

D'UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES

ET D'UN JARDIN

Situés commune d'Allonnes, occupés par la caserne de la Gendarmerie d'Allonnes.

Location annuelle : 900 fr.

Mise à prix..... **5,000** fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A Me ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière ;

2° Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Pour insertion sommaire,
André POPIN.

A louer à Reims

EN TOTALITÉ OU PARTIE

Établissement complet pour vin de Champagne avec économie de main-d'œuvre de plus de 40 0/0. Caves les plus froides de la Champagne. S'adresser à BRISSET-FOSSIER, à Reims. (134)

Etude de Me LE BARON, notaire à Saumur.

Placement à 4 0/0 en immeubles

A VENDRE

UNE FERME

De 69 hectares

Située près Montmorillon (Vienne)

Revenu net : 1,750 fr.

Bail ayant commencé en 1883 et finissant en 1898.

S'adresser à Me LE BARON, notaire. (596)

Me BENARDEAU, notaire à Vernoil, demande UN CLERC.

Bons appointements.

CAVE A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser place Saint-Pierre, 2.

MANUFACTURE
DE
PIANOS & HARMONIUMS

Lépicier et Grolleau

Rue de Montreuil, 119, Paris

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS

12 Médailles d'or et autres

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les **Pianos et Harmoniums** LÉPICIER (pouvant être choisis soit à *Paris*, soit à *Angers*), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés *franco à Saumur par la Maison* LÉPICIER, *et accordés gratuitement pendant deux ans.*

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la Maison Lépicier et Grolleau, sera à Saumur lundi prochain.

---

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS

Par **HYPOTHÈQUE**, Avances sur Biens et **TITRES DOTAUX**

Titres nominatifs et au porteur, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.

Avances avant Formalités. Discrétion. LACOMBE & GONNET. 13, rue Laffitte, PARIS

Épicerie Parisienne

RUE d'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 1 fr. 20 ; — par 5 kilos, 1 fr. 10, et au-dessus de 20 kilos, 1 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70 ; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 1 fr. 50 et 2 fr.

KIRSCH et MARC de BOURGOGNE, 2 fr. et 2 fr. 50.

VIENT DE PARAITRE

LA GUERRE DE LA VENDÉE

1793-1796

Mémoires inédits de la Comtesse **de la Bouëre.**

Un beau volume in-8. En vente, à Saumur, chez M. DÉZÉ, libraire, et M. JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55		12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6 »			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13	»	5 54
Linières-Bouton	11 29			»	3 17	7 49	»	»	6 4
Vernantes	11 43			»	3 30	8 »	»	»	6 14
Blou	11 54			»	3 41	8 10	»	»	6 24
Vivy	12 2			»	3 49	8 17	»	»	6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31			»	4 22	8 41	»	»	7
SAUMUR (Etat)				»				»	
(arrivée)	12 41				4 34	8 51	»	»	7 11
(départ)		8 31	10 37	»	4 11	8 30	»	»	6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44	»	4 23	8 43	»	»	7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52	»	4 29	8 49	»		7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 1	11	»	4 37	8 56	»		7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33
Thouars			11 57	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14
Niort			3 58	4 30	8 42		4 40	5 20	11 40
Saintes				6 24	11 52		6 22	7 53	2 22
Bordeaux				9 52	4 18		9	11 13	4 54
				soir	matin	soir	matin	matin	soir

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes			7 12	9 9		11 39	5 13		6 40
Niort	5 25		9 42	10 51		2 5	5 35	8 10	8 30
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10	10 46
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18		»	2 51	5 16	9 41	»	
Chacé-Varrains	10 11	7 27		»	2 58	5 24	9 50	»	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55	»	
SAUMUR (Etat)			Mixte matin						
(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42	10 3	»	
(départ)		7 25	11 25	»	2 52	5 20		»	
Nantilly (départ)		7 36	11 36	»	3 4	5 31		»	
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)		7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 46
(départ)		7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11 7	11 53
Vivy		8 11	12 10	»	3 28	5 57		»	
Blou		8 20	12 19	»	3 36	6 6		»	
Vernantes		8 33	12 33	»	3 47	6 19		»	
Linières-Bouton		8 46	12 45	»	3 58	6 31		»	
Noyant-Méon		9 1	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44	
Château-du-Loir		10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12
Chartres		2 47		5 56	9 26	12 4		3 26	4 5
Paris		5 50		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45
		soir		soir	soir	matin	soir	matin	matin

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	1	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers		6 5	6 45	12 53	
Moncontour		7 41	10 47	2 42	
Loudun		8 42	1 39	3 56	
Montreuil (ar.)		9 19	3 21	4 35	
— (dép.)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	
		matin	soir	soir	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
— (dép.)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17
	matin		soir	soir	matin

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Nantes	11 55		8 25	8 55	12 7	3 10		7 35
	matin	matin	matin	matin	soir		soir	soir
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 10	5 20	9 35
La Ménitré	2 52	7 10	10 51	12 37	3 42		6 10	10 1
Les Rosiers		7 19	10 58	12 46	3 52		6 23	
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32	
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41	
Saumur ar.	3 22	7 46	11 13	1 11	4 20	5 53	6 58	10 24
— dt.	3 26	7 52	11 16	1 15	4 31	5 56	7 3	10 30
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21	
Port-Boulet	3 50	8 20	11 35	1 38	5 1	6 13	7 39	10 50
Langeais	4 23	8 59	11 55	2 12	5 46	6 35	8 30	11 16
Tours arr.	5 2	9 42	12 33	2 51	6 35	7 14	9 52	11 48
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58		5 7
	matin	matin	soir	soir	matin	soir	soir	matin

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Direct mixte soir
Paris	8 35	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10	12 20
	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir
Tours	1 23	5	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47
Langeais	2 13	5 43	8	11 39	3 30	6 8	9 30
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 11	3 50	6 43	10 7
Varennes		6 32	8 51	12 22		6 54	10 19
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	12 33	4 5	7 6	10 32
— (départ)	3 3	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 42
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25	
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39	
La Ménitré	3 28	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48	11 13
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32	11 53
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 46	11 11	
	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir

SAUMUR — LA FLÈCHE

	matin	soir	soir		matin	matin	soir
Saumur	5 30	1 15	7 20	La Flèche	7 15	10 25	4 15
Vivy	5 43	1 35	7 34	Clefs	7 31	10 46	4 30
Longué	5 55	1 56	7 48	Baugé	7 52	11 13	4 48
Jumelles	6 7	2 18	8 1	Jumelles	8 9	11 32	5 1
Baugé	6 22	2 44	8 19	Longué	8 24	11 51	5 15
Clefs	6 39	3 12	8 38	Vivy	8 37	12 14	5 31
La Flèche	6 52	3 30	8 52	Saumur	8 50	12 30	5 44

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur **1890**

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,